

**Université Sultan Moulay Slimane
Béni Mellal
(2021-2023)**

COMMISSION DES RATIONNELS

Nom et prénom :	
Grade actuel :	date d'effet :

Type d'avancement

Exceptionnel	<input type="checkbox"/>
---------------------	--------------------------

Rapide	<input type="checkbox"/>
---------------	--------------------------

Notation

Activités	Note sur 50
A. Activités d'enseignement	
B. Activités de recherche	

Total sur 100	
----------------------	--

A. Activités d'Enseignement (/50)

Production Pédagogique (/10)

1	Polycopiés pédagogiques (fascicule, ouvrage pédagogique, ...)	1U	7
2	Elaboration de supports NTIC (diaporamas, didacticiels, pages Web, programmes et logiciels à caractères pédagogiques) :	1U/élém. mod.	3

Encadrement Pédagogique (/11)

3	Encadrement de projets de fin d'étude ou de stage avec mémoire	1U	7
4	Formation des ressources humaines	1U	2
5	Sorties ou visites pédagogiques	1U	2

Responsabilité Pédagogique et administrative (/28)

6	Participation à l'élaboration d'une nouvelle formation accréditée par l'ANEAQ	1U	2
7	Elaboration d'un nouveau module ou d'un élément de module : d'une nouvelle formation accréditée par l'ANEAQ et ouverte	1U	2
8	Responsable de formation d'une nouvelle formation accréditée par l'ANEAQ et ouverte	1U/an	2
9	Responsable de module d'une nouvelle formation accréditée par l'ANEAQ et ouverte	1U	2
10	Chef du département	1U/an	3
11	Membre de la commission scientifique d'établissement	1U/an	3
12	Membre du conseil de la faculté	1U/an	2
13	Membre du conseil de l'université	1U/an	2
14	Membre d'une commission ad hoc d'établissement ou de l'université	1U	1
15	Membre de la commission des rationnelles	1U/an	2
16	Membre de la commission paritaire	1U/an	1
17	Membre d'une commission de recrutement	1U	2
18	Membre d'une commission d'évaluation de (la réforme, plan d'urgence, plan secteur)	1U	2
19	Membre d'une commission de l'expertise pédagogique :	1U	1
20	Membre d'une commission de passage PH à PES	1U	1

B. Activités de Recherche (/50)

Production Scientifique (/21)

21	-Publications dans des revues internationales indexées à comité de lecture (ISSN) : -Un seul auteur : 2,25 U -Plusieurs auteurs : 2U -Publications dans des revues internationales non indexées à comité de lecture (ISSN) : -Un seul auteur : 1 U -Plusieurs auteurs : 0,75U	1U	12
22	Publications dans des revues nationales à comité de lecture : - Un seul auteur : 0.5U - Plusieurs auteurs : 0,25U	1U	2
23	Ouvrages de recherche scientifique (avec ISBN)	1U	3
24	Chapitre scientifique	1U/Chapitre	2
25	Communications aux manifestations scientifiques internationales	1U	1,5
26	Communications aux manifestations scientifiques nationales	1U	0,5

Encadrement Scientifique (/15)

27	Encadrement de thèse (DN, DE) : -Thèse soutenue (6U) - Thèse en cours (1U)	1U	6
28	Co-encadrement scientifique de thèse (DN, DE) : - Thèse soutenue (3U) - Thèse en cours (1U)	1U	3
29	Encadrement ou Co-encadrement d'un projet de recherche de fin d'études (Master, filière ingénieurs)	1U	3
30	Rapporteur d'une thèse (DN, DE, Habilitation)	1U	2
31	Membre de jury d'une thèse (DN, DE, Habilitation)	1U	1

Responsabilités Scientifiques (/15)

32	Responsable d'une structure de recherche (Unité de recherche, formation doctorale ou d'un CED)	1U/an	2
33	Membre d'une structure de recherche (unité de recherche)	1U/an	1

34	Responsable d'un projet de recherche financé	1U	2
35	Membre d'un projet de recherche financé	1U	1
36	Activités d'expertise et d'évaluation scientifique (évaluateur d'article, communication ou d'ouvrage)	1U	2
37	Coordonnateur d'organisation d'une manifestation scientifique	1U	1
38	Membre d'un comité d'organisation d'une manifestation scientifique	1U	0,5
39	Membre d'un comité scientifique d'une manifestation scientifique	1U	0,5
40	Séminaire ou conférence à l'extérieur de l'université ou membre d'un pôle de compétence de recherche	1U	1
41	Expertise pour le milieu socio-économique	1U	1
42	Expert évaluateur au sein du CNRST	1U/an	1
43	Dépôts de brevets	1U	1
44	Incubation	1U	1

Remarques très importantes :

1. Les candidats n'ayant pas utilisé cette grille, leurs dossiers seront passibles d'un rejet.
2. La proportionnalité (règle de trois) sera adoptée lors de cette évaluation.

Guide des justificatifs

1- Photocopiés pédagogiques :

Fournir un exemplaire du photocopie visé par le responsable de la filière ou par le chef du département (joindre la fiche technique du module concerné et préciser la date de réalisation).

2- Elaboration de support NTIC :

Fournir le support magnétique avec la fiche technique du module ou d'élément de module. Le candidat doit déposer ledit support magnétique sur l'une des plateformes de l'université SMS.

3- Encadrement de stages :

Fournir la 1^{ère} page du rapport visé par le responsable de la filière ou par le chef du département (préciser la date de réalisation).

4- Formation des ressources humaines :

- Fournir une attestation délivrée par l'organisme où a été effectuée la formation indiquant la période et la durée de la formation ainsi qu'une copie de la convention signée par ledit organisme avec et l'université.
- Ecole thématique : fournir une attestation délivrée par l'organisateur où a été effectuée la formation indiquant la période et la durée de la formation.

5- Sorties ou visites pédagogiques :

Fournir les ordres de missions visés par le chef de l'établissement indiquant la date des sorties ou des visites (visite ou sortie organisée pour les étudiants justifiées par la fiche du module concerné).

- 6- Participation à l'élaboration d'une nouvelle formation :**
Fournir une attestation délivrée par le coordonnateur de la formation indiquant la date de la participation.
- 7- Elaboration d'un nouveau module ou d'un élément de module :**
Fournir la fiche technique visée par le responsable de la formation indiquant la date de la réalisation.
- 8- Responsable de formation :**
Fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement indiquant la période de l'exercice.
- 9- Responsable de module :**
Fournir une attestation délivrée par le responsable de la formation indiquant la période de la responsabilité (celui qui a assuré le cours).
- 10- Chef de département :**
Fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement indiquant la période de l'exercice.
- 11- Membre de la commission scientifique de la faculté :**
Fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement indiquant la période de l'exercice.
- 12- Membre élu du conseil de la Faculté :**
Fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement indiquant la période d'exercice.
- 13- Membre du conseil de l'Université :**
Fournir une attestation délivrée par le Président de l'Université (ou le chef d'établissement) indiquant la période de l'exercice.
- 14- Membre d'une commission ad' hoc :**
Fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement ou le Président de l'Université ou le ministère (commission nationale) indiquant la période de l'exercice.
- 15- Membre de la commission des rationnels :**
Fournir une attestation délivrée par le Président de l'Université ou le chef de l'établissement indiquant la période de l'exercice.
- 16- Membre de la commission paritaire :**
Fournir une attestation délivrée par le Président de l'Université ou le chef d'établissement indiquant la date de l'exercice.
- 17- Membre d'une commission de recrutement :**
Fournir une attestation de participation au concours de recrutement délivré par le Chef de l'établissement ou le Président de l'Université ou le ministère indiquant la période de recrutement.
- 18- Membre d'une commission d'évaluation de la réforme, plan d'urgence, plan de secteur :**
Fournir une attestation de participation délivrée par le chef de l'établissement ou le Président de l'Université ou le ministère indiquant la date.
- 19- Membre d'une commission de l'expertise pédagogique:**

Fournir une attestation participation délivrée par le chef de l'établissement, le Président de l'Université ou le ministère indiquant la date.

20- Membre d'une commission de passage PH-PES

Fournir une attestation de participation au concours de passage délivré par le Président de l'Université ou le ministère indiquant la période de concours.

21- Publications dans des revues internationales à comité de lecture :

Fournir une copie de la 1^{ère} page de chaque publication ainsi qu'un justificatif indiquant le facteur impact de la publication concernée.

22- Publications dans des revues nationales à comité de lecture :

Fournir une copie de la 1^{ère} page de chaque publication ainsi qu'un justificatif indiquant le facteur impact de la publication concernée.

23- Ouvrage de recherche scientifique :

Fournir un exemplaire de chaque ouvrage (l'ouvrage sera restitué ou remboursé par l'université après le concours) concernant la période d'évaluation.

24- Chapitre d'un ouvrage scientifique :

Fournir un exemplaire de chaque ouvrage contenant le (les) chapitre(s) (l'ouvrage sera restitué ou remboursé par l'université après le concours) concernant la période d'évaluation.

25- Communications aux manifestations scientifiques internationales :

Fournir la lettre de participation à la manifestation ainsi qu'une copie de la 1^{ère} page de la communication contenant son résumé.

26- Communications aux manifestations scientifiques nationales :

Fournir la lettre de participation à la manifestation ainsi qu'une copie de la 1^{ère} page de la communication contenant son résumé.

27- Encadrement de thèse :

Fournir une copie la page de garde de la thèse soutenue ainsi qu'un justificatif administratif de l'encadrement.

28- Co-encadrement scientifique d'une thèse :

Fournir une copie la page de garde de la thèse soutenue ainsi qu'un justificatif administratif du co-encadrement.

29- Encadrement ou Co-encadrement d'un mémoire de fin d'études :

Fournir une copie la page de garde du mémoire soutenu et une attestation d'encadrement ou du co-encadrement visée par le coordonnateur de la filière et le chef du département indiquant la date et le type de mémoire.

30- Rapporteur d'une thèse :

Fournir une attestation administrative justifiant de sa qualité de rapporteur.

31- Membre de jury d'une thèse :

Fournir une attestation administrative justifiant de sa qualité de membre de jury ainsi qu'une copie de la page de garde de la thèse concernée.

32- Responsable d'une structure de recherche reconnue par l'Université :

- Directeur d'un CED : fournir une attestation délivrée par le chef de l'établissement indiquant la période de l'exercice.
- Responsable d'une formation doctorale : fournir une attestation délivrée par le chef d'établissement indiquant la période de l'exercice.
- Responsable et/ou Directeur d'une structure de recherche reconnue par l'université : fournir une copie de la lettre d'accréditation.

33- Membre d'une structure de recherche :

Fournir une attestation délivrée par le responsable de l'entité de recherche indiquant la durée d'adhésion.

34- Responsable d'un projet de recherche financé:

Fournir une copie de la lettre d'acceptation du projet ainsi que le montant alloué à ce projet.

35- Membre d'un projet de recherche financé :

Fournir un document justificatif ainsi que le montant alloué à ce projet (préciser date : début et fin).

36- Activités d'expertise et d'évaluation scientifique :

- référé d'un ouvrage de recherche ou pédagogique : fournir un document justificatif attestant le travail d'expertise de l'ouvrage.
- membre de comité de lecture d'une revue scientifique : fournir une attestation délivrée par l'éditeur en chef de la revue.
- référé ou critique d'un article scientifique : fournir un document délivré par l'éditeur en chef attestant le travail d'expertise effectué.
- référé ou critique d'une communication scientifique : fournir une lettre justificative délivrée par le coordonnateur de la manifestation scientifique.

37- Coordonnateur d'organisation d'une manifestation scientifique:

Fournir le dépliant de la manifestation ou les premières pages du recueil signé par le chef de l'établissement.

38- Membre d'un comité d'organisation d'une manifestation scientifique :

Fournir le dépliant de la manifestation ou les premières pages du recueil signé par le chef de l'établissement.

39- Membre du comité scientifique d'une manifestation scientifique :

Fournir le dépliant de la manifestation ou les premières pages du recueil signé par le chef de l'établissement.

40- Séminaire ou conférence à l'extérieur de l'université ou membre d'un pôle de compétence:

- séminaire ou conférence : fournir une attestation délivrée par l'organisateur indiquant la date.
- membre d'un pôle de compétence : fournir une attestation justificative.

41- Expertise pour le milieu socio-économique :

Fournir une attestation délivrée par le responsable de l'organisme concerné ainsi qu'une copie de la convention entre le dit organisme et l'université.

42- Expert évaluateur au Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) :

Fournir une attestation délivrée par le CNRST.

43- Brevet:

Fournir une copie de l'attestation d'acceptation.

44- Incubation :

Fournir une attestation délivrée par le directeur du centre d'incubation ou de la cité d'innovation indiquant la période de l'exercice.